

DISTRICT **ROLLE**

COMMUNE DE GILLY

N° d'archives

PLAN D'AFFECTATION

FIXANT LA LIMITE DES CONSTRUCTIONS DES

> CHÂTELARD PLAN N° 11

ECHELLE 1:1000

Approuvé par la Municipalité de Gilly dans sa séance du 92 mars 2004

La syndique : Ja secrétaire :

Adopté par le Conseil Communal dans sa séance

Le président : la secrétaire :

V. GANZ

Plan déposé au greffe Municipal pour être soumis à l'enquête publique du 30 Mars 2004 au 29 avril 2004

La syndique : la secrétaire : A-M. ROLAZ F. RELLET

Approuvé par le département des infrastructures, Le 1.5 OCT. 2004

Le chef du département :

LEGENDE:

Limite des constructions

Maintenue , en vertu d'une adoption antérieure Nouvelle Radiée (plan du 2 mars 1928) Projetée , devant faire l'objet d'une enquête ultérieure Limite territoriale Murs à protéger Surface sur laquelle les travaux de transformation ou d'agrandissement conformes aux dispositions de l'art. 80 al. 2 L.A.T.C. peuvent être autorisés sans convention préalable de précarité à l'exclusion de toute reconstruction H front d'implantation obligatoire bande d'implantation obligatoire Limite des constructions souterraines et des dépendances de peu d'importance

BUREAU D ETUDES EC/Ott/ING. GENIE RURAL EPFL GEOMETRE OFFICIEL

RUE DU TEMPLE 7C 1180 ROLLE

PLAN ETABLI SUR LA BASE DE I A MENSURATION CADASTRALE